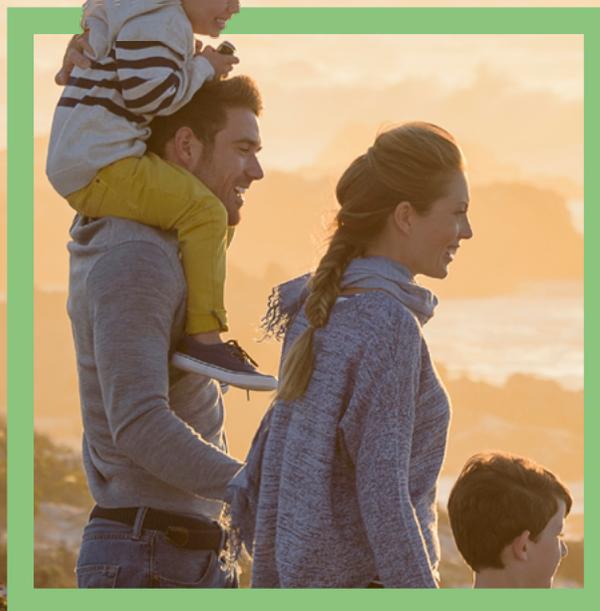


mgen[★]

GRUPE vyv



**BIEN PROTÉGÉ
POUR S'INSTALLER
À L'ÉTRANGER OU DANS
UNE COLLECTIVITÉ
D'OUTRE-MER**

TRAVAIL À L'ÉTRANGER ET PROTECTION SANTÉ : COMMENT PARTIR BIEN PROTÉGÉ ?

**VOUS PROJÉTEZ DE VOUS
INSTALLER À L'ÉTRANGER
OU DANS UNE COM ?
VOS BAGAGES
SONT DÉJÀ BOUCLÉS...**

La réussite de votre projet dépend beaucoup de votre préparation. Parmi les sujets essentiels : votre protection santé.



Que vous partiez seul ou en famille, en Europe ou sur un autre continent, il est essentiel d'être bien informé sur la prise en charge des soins et des accidents de la vie dans votre pays d'accueil : quel est le coût d'une consultation chez le médecin ? Comment serez-vous couvert si un de vos enfants est hospitalisé ? Votre couverture est-elle adaptée au système de santé de votre future destination ? Vos revenus seront-ils maintenus en cas d'arrêt de travail ?

Où que vous alliez, MGEN vous suit et vous éclaire ! Ce guide répond à vos questions et vous informe sur les éléments à prendre en compte avant votre départ : les spécificités de la protection santé et prévoyance à l'étranger ou dans une COM, les démarches à effectuer, les points forts à connaître pour une offre dédiée à l'international. Tout ce que vous devez savoir pour partir l'esprit tranquille est là !

Pages 3 -5

**COMMENT
FONCTIONNE
LA COUVERTURE
SANTÉ À
L'ÉTRANGER OU
DANS UNE COM ?**

Pages 6 -9

**POURQUOI UNE
COMPLÉMENTAIRE
SANTÉ ET
PRÉVOYANCE EST
INDISPENSABLE ?**

Page 10

**MGEN
INTERNATIONAL
SANTÉ
PRÉVOYANCE,
QUELS AVANTAGES ?**



1

COMMENT FONCTIONNE LA COUVERTURE SANTÉ À L'ÉTRANGER OU DANS UNE COM ?



Si vous devez travailler dans un autre pays, sachez que votre couverture santé dépend fortement de la nature de votre contrat (selon que vous êtes travailleur détaché ou expatrié) et du lieu où vous allez résider.

Les systèmes et les coûts de santé diffèrent grandement d'un pays à l'autre, les modalités peuvent engendrer des différences sensibles sur l'ouverture de vos droits à la Sécurité sociale et sur votre prise en charge. MGEN vous aide à y voir clair...

Bon à savoir :

Ces informations sont générales. En fonction du pays dans lequel vous allez exercer, des cas spécifiques peuvent exister. Pour en savoir plus, contactez nos conseillers à l'international ou retrouvez toutes les informations sur nos fiches spécifiques sur www.mgen.fr

J'ENVISAGE DE PARTIR



En contrat local :

je serai rémunéré(e) par la structure dans laquelle je travaillerai.



JE DOIS M'AFFILIER À LA SÉCURITÉ SOCIALE DE MON PAYS D'ACCUEIL.

En contrat de détachement :

Je serai rémunéré(e) par mon employeur français.



JE RESTE AFFILIÉ(E) À MON ORGANISME D'ASSURANCE MALADIE EN FRANCE (PAR EX, MGEN).

EN CONTRAT LOCAL

JE DOIS M'AFFILIER À LA SÉCURITÉ SOCIALE DE MON PAYS D'ACCUEIL

QUELLES DÉMARCHES FAIRE AVANT MON DÉPART ?



LE BON RÉFLEXE SANTÉ

Selon le pays d'expatriation, la Sécurité sociale diffère et ne couvre pas certains soins. La souscription d'une complémentaire santé spécifique pour vous et votre famille est alors précieuse pour compléter la prise en charge de vos soins sur place comme lors de vos retours temporaires en France.

1 
**JE RENSEIGNE
LES FORMULAIRES
NÉCESSAIRES**

Transmettez votre déclaration de transfert de résidence hors de France fournie par votre employeur à votre organisme d'assurance maladie (CPAM ou MGEN).

2 
**JE RESTITUE
MES CARTES
D'ASSURANCE
MALADIE**

Remettez votre carte vitale et votre carte européenne d'assurance maladie à votre organisme d'assurance maladie en France (CPAM ou MGEN).

3 
**JE M'AFFILIE
À LA SÉCURITÉ
SOCIALE DE MON
PAYS D'ACCUEIL**

Il sera désormais votre interlocuteur officiel :

- pour le **remboursement des soins** reçus dans ce pays,
- en cas **d'arrêt ou d'accident du travail**, etc.

Bon à savoir :

Il est cependant conseillé d'adhérer à la Caisse des Français à l'Étranger (CFE).

**JE SUIS
EXPATRIÉ(E)
VERS UN PAYS
DE L'UE*,
DE L'EEE** OU
LA SUISSE** 

**JE SUIS
EXPATRIÉ(E)
VERS UN AUTRE
PAYS** 

*Union Européenne
**Espace Économique Européen

La Sécurité sociale de votre nouveau pays de séjour peut vous demander **l'attestation des périodes d'assurance, d'emploi ou de résidence** (formulaire E104). Dans ce cas, faites-en la demande à votre organisme d'assurance maladie habituel (CPAM ou MGEN) et remettez-la à l'organisme concerné. Cela ouvrira vos droits aux prestations d'Assurance maladie sur place.

Il y a 2 possibilités :

- Soit votre pays d'accueil a signé une **convention bilatérale** avec la Sécurité sociale française
- Soit il n'y a pas de convention

Dans les deux cas, renseignez-vous sur les dispositifs qui facilitent le passage du régime français au régime de votre pays d'accueil sur le site du Centre de Liaisons Européennes et Internationales de Sécurité Sociale Cleiss.fr



EN CONTRAT DE DÉTACHEMENT

JE SUIS AFFILIÉ(E) À LA SÉCURITÉ SOCIALE FRANÇAISE

QUELLES DÉMARCHES FAIRE AVANT MON DÉPART ET UNE FOIS SUR PLACE ?



LE BON RÉFLEXE SANTÉ

Dans certains pays, les soins peuvent être plus coûteux et donc partiellement couverts par les montants de prise en charge des organismes français. La souscription d'une complémentaire santé pour vous et votre famille est alors précieuse pour limiter vos restes à charge.

*Union Européenne
**Espace Économique Européen

JE SUIS
DÉTACHÉ(E)
DANS UN PAYS
MEMBRE DE L'UE*,
DE L'EEE* OU
LA SUISSE

J'INFORME MA SÉCURITÉ SOCIALE DE MON DÉPART

Transmettez les pièces
justificatives de votre
situation professionnelle
(contrat de travail par exemple)
à votre organisme d'assurance
maladie (CPAM ou MGEN).

JE SUIS
DÉTACHÉ(E)
VERS UN
AUTRE PAYS

Vous restez affilié(e) à la Sécurité sociale

française : c'est elle qui prendra en charge le coût des soins dans votre nouveau pays de résidence.

Demandez le formulaire S1 à votre organisme d'Assurance maladie en France (CPAM ou MGEN) et remettez-le à l'organisme concerné de votre pays d'accueil à votre arrivée. Cela ouvrira vos droits aux prestations d'Assurance maladie sur place.

■ **Pour le remboursement des soins**, vous devez adresser vos factures à la caisse locale pour des soins reçus dans votre pays de résidence ou à la Sécurité sociale française pour les autres cas.

■ **En cas d'arrêt ou d'accident du travail** : vous procédez aux mêmes démarches qu'avant votre expatriation.

Bon à savoir :

La caisse d'Assurance maladie de votre pays d'accueil peut aussi faire bénéficier votre famille, après examen du formulaire S1, d'une prise en charge des soins médicaux.



Vous restez affilié(e) à la Sécurité sociale française.

■ **Pour être remboursé(é) des soins** reçus dans votre nouveau pays de résidence, il suffit d'adresser les justificatifs de paiement des soins accompagnés du formulaire S3 I 25 à votre organisme d'Assurance maladie habituel en France (CPAM ou MGEN).

■ **En cas d'arrêt ou d'accident du travail**, rien ne change : vous procédez aux mêmes démarches qu'avant votre expatriation.

Bon à savoir :

Votre famille bénéficie de ces droits en suivant les mêmes démarches si elle vous est rattachée.

2 possibilités se présentent :

■ **Votre pays d'accueil a signé avec la France une convention bilatérale de Sécurité sociale** : vous réglez vos cotisations à l'Assurance maladie française uniquement. Il peut arriver que, selon les conditions prévues dans la convention de Sécurité sociale signée entre les 2 pays, vos soins soient remboursés par la Sécurité sociale du pays d'accueil.

■ **Votre pays d'accueil n'a pas signé de convention bilatérale de Sécurité sociale avec la France** : dans ce cas, vous êtes affilié(e) à la fois au régime de santé français et au régime local.

2

POURQUOI UNE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ ET UNE PROTECTION PRÉVOYANCE SONT INDISPENSABLES ?



Mieux vaut le savoir avant de partir : selon les pays, les frais médicaux sont parfois très élevés. Et les systèmes de santé, pas tous au même niveau. Les conséquences pourront se faire sentir sur vos revenus avec des **restes à charge importants pour certains soins**.

Il est également essentiel de choisir une couverture qui intègre une **protection prévoyance et une assistance internationale**. Toutes ne le font pas sans frais supplémentaires (elles sont souvent optionnelles). Ces garanties s'avéreront précieuses si vous devez faire face à un coup dur comme un arrêt de travail ou la nécessité d'un rapatriement.

➤ COÛTS DE SANTÉ À L'ÉTRANGER : AÏE AÏE AÏE LA NOTE !

Partir s'installer à l'étranger, ça fait rêver. Les coûts de santé de certaines destinations, beaucoup moins. Quelques exemples, en bref :



19 000 €
POUR UNE HOSPITALISATION EN SUISSE POUR UNE FRACTURE



51 000 €
POUR UN TRAITEMENT DU PALUDISME AU COSTA RICA



250 €
POUR UNE VISITE CHEZ UN GÉNÉRALISTE EN ANGLETERRE POUR UNE OTITE



50 000 €
POUR SOIGNER UNE CRISE D'APPENDICITE AUX ÉTATS-UNIS

UNE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ... POUR ÊTRE BIEN REMBOURSÉ DE SES DÉPENSES DE SANTÉ

Consultations, médicaments, actes de radiologie, hospitalisation, dents, lunettes : **les soins de santé n'ont pas le même coût et ne sont pas remboursés de la même façon** selon que vous vivez dans un pays d'Europe, dans une collectivité d'outre-mer ou à l'autre bout de la planète. Une visite chez le médecin peut vous refroidir et une simple carie faire des trous dans vos revenus !



Quelques exemples de restes à charge



121 €
DE SA POCHE
POUR UNE
ANGINE !

Demba, 36 ans, occupe un poste de maître de conférence en contrat local à Shangai.

Il a consulté un médecin à la suite d'un coup de froid. Le coût d'une consultation en Chine est élevé : 214€. Le remboursement de la caisse locale beaucoup moins, le montant revenant à sa charge sera de 121 €. De quoi le faire tousser un peu plus !



634 €
DE RESTE À
CHARGE POUR
UNE COURONNE

Audrey et Stéphane, 49 et 52 ans, tous deux professeurs, sont détachés en Polynésie avec leurs enfants depuis 2 ans.

Audrey doit aller chez le dentiste à Papeete pour des soins dentaires et la pose d'une couronne. Le coût s'élève à 710€. Le système de santé sur place ne remboursant que 75,25€, le montant restant à sa charge est de 634,75€.



70 €
L'ANALYSE
DE SANG !

Aisha, célibataire de 29 ans est chargée de recherche détachée à Munich en Allemagne.

À la suite d'une grosse fatigue, son médecin lui a prescrit une analyse de sang. Résultat : 70,37€ de reste à charge pour une facture de 91,37€. Ça pique !



UNE PROTECTION PRÉVOYANCE... POUR MAINTENIR SES REVENUS EN CAS D'ARRÊT DE TRAVAIL

Maintenir son niveau de vie quand on doit interrompre son activité à la suite d'une maladie ou d'un accident ne doit pas être une option. Sachez qu'**une immobilisation ou une invalidité peut avoir de lourdes conséquences sur vos revenus**, surtout lorsqu'on vit à l'étranger ou dans une COM. Sans couverture prévoyance, vous ne pourrez compenser la perte de salaire due à votre interruption d'activité.



Quelques exemples hors frontières



0 REVENU
APRÈS 7 JOURS
D'ARRÊT À CAUSE
D'UNE HERNIE
DISCALE

Céline, célibataire de 31 ans, est en contrat local dans une école au Maroc.

Son salaire est de 2500€/mois. À la suite d'une opération pour une hernie discale, elle est en arrêt de travail pour un mois. Durant cette période, elle ne percevra que 625 € de son employeur correspondant aux 7 premiers jours d'arrêt. Et plus rien au-delà de la première semaine. En plus de son dos, c'est sa situation financière qui va souffrir.



SALAIRE
DIVISÉ PAR 2
SUITE À UN
ACCIDENT
DE LA ROUTE

Fabrice, 44 ans, salarié détaché, est chercheur CNRS à l'Université de Madrid.

Rémunéré par la France, Fabrice gagne 4500€/mois. À la suite d'un accident de la route pour se rendre à son travail, un arrêt de travail de 6 mois lui est prescrit. Durant les 3 premiers mois, il touchera son salaire en intégralité. Mais dès le 4^e mois, il passera en demi-traitement, soit 50% de son salaire (2250€) et ce, jusqu'à la fin de son arrêt.



DES GARANTIES ASSISTANCE POUR LES SITUATIONS D'URGENCE

Loin de son pays, un accident de santé sérieux peut avoir de lourdes conséquences. Dans les cas les plus graves, un retour anticipé en France peut s'avérer indispensable.

Qu'il s'agisse de rapatriement sanitaire, d'envoi de médicaments, d'avance de fonds exceptionnelle ou de soutien logistique en cas de décès, **mieux vaut être couvert par une protection qui inclut une assurance internationale**. Sous peine d'importantes sommes à votre charge en regard des coûts en jeu.



Deux situations vécues, pour mieux comprendre...



27 762 €
POUR UN
RAPATRIEMENT
DU NIGER SUITE
À UN ACCIDENT

Éric, expatrié au Niger, a été rapatrié en France à la suite d'un grave accident de la route.
Coût total : 27 762 €

Face à la nature de l'intervention médicale exigée, un rapatriement médicalisé en France avec médecin et infirmier a été programmé. Son rapatriement, de la clinique de Niamey où on lui a prodigué les premiers soins jusqu'au centre hospitalier de Nevers a été fait par avion puis par ambulance médicalisée jusqu'à l'hôpital français. Après consolidation de son état de santé, le retour a été organisé sur son lieu de résidence au Niger par avion de ligne puis par taxi.

Frais médicaux : 2 950 €

Frais de rapatriement médicalisé et retour sur lieu de résidence : 24 812 €



57 734 €
POUR UN
RAPATRIEMENT
DU MALI SUITE
À UN AVC

Sylvie, en contrat local au Mali, est victime d'un AVC nécessitant un rapatriement d'urgence.
Coût total : 57 734 €

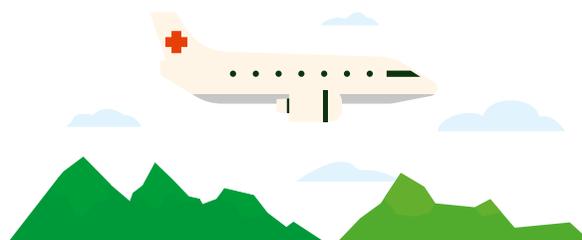
Une sollicitation pour une demande de rapatriement en France a été demandée suite à une première hospitalisation à Bamako, ainsi que la prise en charge des frais médicaux.

Le rapatriement, de la Polyclinique de Bamako jusqu'au CHU de Lille, a nécessité un avion sanitaire et une ambulance médicalisée mais aussi la sécurisation du trajet sur la capitale malienne du patient et de l'équipe médicale (via un partenaire sécurité).

Frais médicaux : 4 710 €

Rapatriment médicalisé : 51 949 €

Partenaire sécurité : 1 075 €



3

MGEN INTERNATIONAL SANTÉ PRÉVOYANCE : QUELS AVANTAGES ?



Pour éviter toute mauvaise surprise, une couverture Santé et Prévoyance parfaitement adaptée à votre prochaine destination est essentielle.

Que vous résidiez à l'étranger, dans une COM ou que vous soyez de passage en France, MGEN International Santé Prévoyance propose une couverture santé avec une prise en charge adaptée aux coûts des soins du pays de résidence, mais aussi des garanties prévoyance, des services d'assistance et même de l'action sociale en cas de coup dur. Des protections incluses idéales pour vous, votre famille... et votre portefeuille !



PRENEZ RENDEZ-VOUS AVEC VOTRE CONSEILLER AU 02 49 79 00 05

UNE PROTECTION SANTÉ



Pour être bien remboursé de la tête aux pieds

Médecin, hospitalisation, dents, lunettes : bénéficiez de remboursements optimaux avec le minimum de reste à charge où que vous soyez dans le monde. Mais aussi d'un réseau d'hôpitaux agréés à l'international pour minimiser vos frais et d'un service de téléconsultation médicale MesDocteurs sans rendez-vous.

UNE PROTECTION PRÉVOYANCE



Pour préserver vos revenus en cas de coup dur

MGEN International Santé Prévoyance intègre des garanties prévoyance pour compenser la perte de salaire due un arrêt de travail prolongé. L'assurance de maintenir vos revenus et de protéger le niveau de vie de votre famille en cas de maladie ou d'accident, même au bout du monde.

DES GARANTIES ASSISTANCE



Pour vous aider dans les situations d'urgence

Quand on vit loin, il est essentiel d'être bien accompagné en cas d'hospitalisation ou de pépin de santé grave. MGEN International Santé Prévoyance intègre une assistance médicale et logistique : rapatriement sanitaire, envoi de médicaments, avance de caution pénale, assistance linguistique...

DES AIDES SOLIDAIRES



Pour vous soutenir en cas de situation difficile

Vivre une période difficile peut-être éprouvant loin de son pays d'origine. MGEN International Santé Prévoyance prévoit des aides exceptionnelles pour les adhérents en situation de fragilité : avance spéciale en cas de retard de salaire, prêt sans intérêts...

INFORMATIONS, CONSEILS, ACCOMPAGNEMENT : VOS CONTACTS POUR ALLER PLUS LOIN



02 49 79 00 05



bienvenue@mgen.fr



**dans votre
section locale MGEN**